



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réunion du
Conseil Académique de la Vie Lycéenne (CAVL)
mardi 6 décembre 2022
(14h30-16h30)

Ordre du jour :

- Accueil des nouveaux élus CAVL par Mme la rectrice ;
- Adoption du règlement intérieur du CAVL ;
- Présentation des élus CNVL et des missions particulières au sein du CAVL ;
- Énoncé des thématiques de travail du CAVL pour l'année ;
- Bilan sur les élections du CAVL (mandats 2022-2024) ;
- Définition des critères de l'appel à projets sur les fonds de vie lycéenne 2023 ;
- Questions diverses.

Présents :

Membres adultes :

Christine Gavini, rectrice, présidente du CAVL ;
Philippe Chanteur, IA-IPR EVS – DAVLC ;
Jean-Denis Peyret, proviseur du lycée Schuman-Perret, Le Havre ;
Laurent Desauvay, adjoint régional Ligue de l'enseignement, délégué général de LDE de l'Eure ;
Laure Jourdaneau, représentante de l'Aroéven Caen-Normandie ;
François Dubos, CPE du LPO La Morandière de Granville.

Membres élus :

Clément Annebique (Lycée de la Côte d'Albâtre - St Valéry en C.) ;
Elsa Fanget-Passoni (Lycée Galilée – Franqueville-St-Pierre) ;
Juliette Lallemand (Lycée Flaubert – Rouen) ;
Salma Nini (Lycée Anguier – Eu) ;
Hipolyte Ponthieu (Lycée Flaubert – Rouen) ;
Sofiane Tabache (Lycée Anguier – Eu) ;
Timothée Varin (Lycée Neruda – Dieppe) ;
Carla Aussant—Soive (Lycée Rostand – Caen) ;
Valentin Guerin (Lycée Mézeray-Gabriel – Argentan) ;
Louna Merlier (Lycée Mézeray-Gabriel – Argentan) ;
Arthur Pinard (Lycée Rostand – Caen) ;
Swad Savry (Lycée Napoléon – L'Aigle) ;

Adèle David (Lycée La Morandière – Granville);
Félice Mesnil (Lycée Littré – Avranches);
Mattéo Perrot (Lycée Curie-Corot - Saint Lô);
Kalan Albaret (Lycée Curie-Corot - Saint Lô), suppléant de Zacharie Tchana ;
Alexane Rauline (Lycée Le Verrier - Saint Lô);
Marius Vallée (Lycée Marland – Granville);
Lorik Archeray (Lycée Bartholdi – Barentin);
Océane Leroi (Lycée Bartholdi – Barentin);
Lara Leclerc (EREA Robert Doisneau - Saint Lô);
Loïc Mouturat-Lebrun (EREA Robert Doisneau - Saint Lô), suppléant de Mathéo Leguédois.

Absents excusés :

Membres adultes :

Dominique Cantrelle, conseillère technique EVS
Tony Derebergue, conseiller sécurité
Sophie Roullé, IA-IPR EVS
Marie-Hélène Roux, conseillère régionale

Membres élus :

Lucie Bourdon-Lenoble (Lycée de la Côte d'Albâtre - St Valéry en C.);
Maxence Del Valle-Boudillon (Lycée des Andaines - La Ferté-Macé);
Zacharie Tchana (Lycée Curie-Corot - Saint Lô);
Sandrine Lemire (Lycée Briand – Evreux);
Tom Lefevre (Lycée Briand – Evreux);
Mathéo Leguédois (EREA Robert Doisneau - Saint Lô).

Est désigné secrétaire de séance, François Dubos ;
Est désignée secrétaire adjointe, Juliette Lallemand.

Accueil des nouveaux élus CAVL par Mme la rectrice

Mme la rectrice adresse ses félicitations aux élus CAVL pour l'élection, ainsi qu'aux deux membres élus au CNVL pendant la matinée.

Elle rappelle le fait que le CAVL est un lieu de remontée de l'information de la part des élèves, donc un lieu important de démocratie, qui permet à l'académie de mieux saisir la parole des élèves.

Remerciement à M. Philippe Chanteur, aux personnels et aux associations.

Depuis la fusion en 2020 entre les anciens périmètres de Caen et de Rouen en une seule et même entité, l'académie de Normandie regroupe 127 lycées publics, soit presque 600 000 élèves, 60 000 personnels, dont 30 000 professeurs, sur un territoire très étendu géographiquement.

La nécessité pour les élus CAVL de solliciter les avis des autres élèves reste constante. Mme La rectrice les invite à ne pas se laisser impressionner par les discours existants sur les réseaux sociaux, qui peuvent prendre l'apparence de la majorité sans être véritablement représentatifs.

La nouvelle académie présente des atouts, un bon maillage territorial, mais souffre d'un déficit démographique entraînant une baisse du nombre d'élèves.

Nos élèves manifestent également une moindre ambition scolaire que la moyenne nationale : ils ont moins souvent tendance à poursuivre dans l'enseignement supérieur.

Ce constat n'est pas évident à expliquer. Il ne s'agit vraisemblablement pas d'un problème de résultats scolaires, les études choisies étant souvent moins ambitieuses que ce que ceux-ci permettraient (peu de poursuite en Master, notamment, et dans les études longues en général).

Ce constat est d'autant plus surprenant que l'académie accueille trois grandes université (Caen, Rouen et le Havre), les deux principales proposant toutes les formations génériques, la troisième des cursus davantage spécialisés. D'autres formations, de type BTS ou IUT, sont par ailleurs réparties sur l'ensemble du territoire, y compris dans les départements ruraux.

Mme La rectrice invite de fait les membres élus du CAVL à conseiller aux autres élèves de ne pas s'autocensurer et d'envisager plus facilement les études longues, dans une perspective de renforcement de l'ambition scolaire et de la confiance en soi, axe prioritaire de la politique académique.

Mme la rectrice rappelle la démarche initiée le 8 septembre dernier par M. Le Président de la République, à travers le conseil national de la refondation, dont l'un des principaux piliers consiste à écouter davantage les acteurs de terrain dans l'élaboration des politiques ministérielles.

Au sein de l'Éducation Nationale, cette démarche s'incarne dans le dispositif: « Notre école, faisons là ensemble ». Chaque établissement est invité à réfléchir à son propre fonctionnement, notamment à travers les problématiques d'excellence, de réduction des inégalités et le bien-être, et à concevoir un diagnostic concerté. Ce dernier pourra servir ensuite de base à un projet destiné à remédier à ces difficultés. Ce projet pourra être financé par l'État, selon une logique ascendante inverse aux schémas habituels.

Les représentants élèves sont appelés à siéger dans toutes les concertations qui se tiendront dans ce cadre. Les élus CAVL sont invités à solliciter leurs chefs d'établissements pour participer à ces concertations.

Mme la rectrice explicite par ailleurs les objectifs et axes de travail ministériels suivants :

- Élever le niveau des élèves via des ateliers de remédiation, de façon à ce que les élèves ayant des difficultés de lecture puissent progresser (en particulier dans le cadre de la liaison CM2/6^{ème}). Les premiers retours montrent des résultats satisfaisants en 5 semaines.

Swad Savry (Lycée Napoléon – L'Aigle) interroge Mme la rectrice sur les difficultés d'expression orale de beaucoup d'élèves. Mme la rectrice met en avant les directives pédagogiques qui ont été données aux enseignants de renforcer le travail sur l'oralité.

- Réduire les inégalités scolaires. La Normandie est plutôt bien classée sur ce point, avec moins de reproduction et des expérimentations de mixité sociale. Félice Mesnil (Lycée Littré - Avranches) interroge Mme la rectrice sur les REP/REP+, qui cadrent avec ce type de projet. Arthur Pinard (Lycée Rostand – Caen) souligne les disparités entre lycées généraux et technologiques et lycées professionnels, cite l'accompagnement et la formation des professionnels et la revalorisation des filières professionnelles, ainsi que la lutte contre le décrochage scolaire. Mme la rectrice évoque le groupe de travail spécifique dans le cadre de la réforme à venir de la voie professionnelle, les cordées de la réussite dont l'efficacité doit encore être évaluée et souligne l'importance des immersions et du projet de réorientation. Elle conclut ce point avec l'importance de la valorisation des internats pour permettre aux élèves de la voie professionnelle d'être mobiles et de ne pas choisir une orientation uniquement dans le but de ne pas s'éloigner du lieu de vie.

Mme la rectrice évoque la tendance française à classer les filières et les voies par ordre de « respectabilité » sociale. Or, il n'existe plus de « voie royale » avec la réforme du lycée, ce qui a permis de « casser » les représentations au sein de l'Éducation Nationale.

Les débats s'orientent vers le corps des PsyEN, puis vers la thématique de la disparition des anciennes filière L, S et ES.

Sont également évoqués dans les discussions :

- le bien-être des élèves, à travers la lutte contre harcèlement et santé mentale (dont la préservation fait l'objet d'un plan en Normandie) et le développement durable.

- la pénurie de soignants, perceptible également dans le monde scolaire, et exacerbée par la crise du covid.

- le dispositif PHARe (programme de lutte contre le harcèlement à l'école, axé autour d'élèves ambassadeurs jouant le rôle de sentinelles), non encore généralisé aux lycées.
- la thématique du harcèlement sexuel, notamment via le « *revenge porn* » (diffusion non consentie de contenu à caractère sexuel), face à laquelle les équipes éducatives se sentent démunies.

Adoption du règlement intérieur du CAVL

Sur la base de la proposition de M. Philippe Chanteur, les élus sont invités à faire remonter leurs observations. Ce document reprend les éléments nationaux, en tenant compte de spécificités locales, notamment les modalités de convocation et de signature.

Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

Présentation des élus CNVL et des missions particulières au sein du CAVL

Lors du séminaire qui s'est tenu le matin, les élus ont procédé à plusieurs élections.

Vice-présidents du CAVL : MESNIL Félice et ANNEBIQUE Clément

CNVL : MESNIL Félice & TABACHE Sofiane

Eco-délégués ; BOURDON Lucie et ARCHERAY Lorik

Ambassadeurs culture : NINI Salma et VALLEE Marius

Énoncé des thématiques de travail du CAVL pour l'année

Le Conseil procède ensuite à l'énoncé des thématiques de travail du CAVL pour l'année, sur propositions formulées par les élus à la suite du séminaire qui s'est tenu le matin) :

Le bien-être constitue un axe de travail transversal.

- Le développement durable (présentation par Lorik ARCHERAY) ;
- La culture (présentation par Salma NINI) ;
- L'engagement et la citoyenneté (présentation par Alexane RAULINE et Arthur PINARD) ; développement sur la crise démocratique et électorale, qui se répercute au niveau de la Vie lycéenne dans les établissements scolaires ; nécessité de pouvoir apprécier les résultats d'une action pour qu'elle ait un sens politique ;
- Les égalités (présentation par Juliette LALLEMAND, qui ajoute un point supplémentaire sur l'éducation à la sexualité et à la vie affective, souvent peu ou mal abordée).

Mme la rectrice quitte la réunion, contrainte par d'autres obligations.

Bilan des élections du CAVL (mandat 2022-2024) :

M. Philippe Chanteur effectue un point sur les résultats des élections CAVL et un rappel sur le découpage des circonscriptions, en insistant sur la forte abstention (difficilement compréhensible pour un scrutin ne mobilisant que les élus CVL des établissements, et souvent en faisant appel aux référents Vie lycéenne) et l'existence manifeste de fortes disparités territoriales.

Les élus du CAVL rapportent les difficultés d'élaboration des candidatures liées à la réglementation (notamment la présence impérative d'un élève de Seconde sur les listes, les nouveaux entrants étant par définition les moins bien informés et donc les plus difficiles à mobiliser sur la Vie lycéenne).

Définition des critères de l'appel à projets sur les fonds de vie lycéenne 2023

M. Philippe Chanteur rappelle les critères établis pour l'étude des appels à projets :

1. Distinguer les projets qui relèvent des compétences de la région et ceux qui relèvent des compétences de l'Éducation nationale ;
2. Étudier la pertinence par rapport aux thématiques énoncées ;
3. Se questionner sur le nombre d'élèves qui pourraient bénéficier du projet ;
4. Réfléchir à la faisabilité, à la réalisation du projet ;
5. Être attentif au critère d'équité entre les différents projets.

Questions diverses

Les membres adultes sont invités à se présenter plus en détails. À cette occasion, les représentants de l'Aroéven et la Ligue de l'enseignement proposent leur aide aux élus dans le travail sur les thèmes énoncés.

M. Philippe Chanteur annonce la tenue d'un interCVL en visioconférence le 17/01/2023 de 11h à 12h30, ainsi que celle du second CAVL au cours de la première quinzaine d'avril.

Les élus CAVL font mention du fait que certains élus ne sont pas au courant des interCVL, et plus généralement de difficultés de communication.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h30.

La rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités,
Présidente du CAVL

Le DAVLC

Le secrétaire de séance

La secrétaire de séance adjointe